

Rapport annuel 2022



Sommaire

Mot de la présidente	2
Domaines d'action et activités de la CFR en 2022	4
1. Prévention et sensibilisation	4
2. Travaux d'analyse et de recherche sur la discrimination raciale	7
3. Interventions parlementaires et objets politiques	9
4. Communications et informations	10
5. Suivi au niveau international.....	13
Affaires internes de la commission	15

Mot de la présidente

L'année 2022 est l'avant-dernière de la législature 2019-2023. La Commission fédérale contre le racisme (CFR) s'est donc concentrée sur la réalisation des objectifs définis dans son plan stratégique. Parmi ceux-ci, la prévention du racisme auprès de la jeunesse occupe une place particulière. C'est pourquoi la CFR a commandité une étude auprès de la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse (*Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW*) afin d'examiner comment les manuels scolaires traitent la question du racisme et de la discrimination raciale. Cette démarche est indispensable si l'on veut pouvoir améliorer et renforcer les démarches pédagogiques dans ce domaine. Le racisme se combat par la prise de conscience, la connaissance et la sensibilisation. L'école est un terrain stratégique pour une telle démarche. Les résultats de cette étude seront publiés au printemps 2023 et feront l'objet de recommandations et d'une large communication.

Mais le racisme n'épargne pas les jeunes, que ce soit à l'école, durant les loisirs, les activités sportives ou sur les réseaux sociaux. La commission a souhaité faire le point sur cette situation, donner la parole aux jeunes, connaître l'analyse des experts et permettre aussi, au sein d'ateliers de réflexion, de faire émerger des propositions utiles pour le futur. A cet effet, la CFR a décidé l'an dernier d'organiser un colloque qui aura lieu le 26 juin 2023 au stade du Wankdorf.

Nous nous en rendons compte tous les jours, la lutte contre le racisme et la discrimination raciale passe par la réflexion, la compréhension des mécanismes qui conduisent à rejeter l'autre et la motivation de chacun à assumer sa part dans les démarches à entreprendre. La CFR s'efforce donc, par le biais des publications qu'elle initie et des lieux de réflexions qu'elle favorise, de répondre, dans la mesure de ses moyens, aux besoins qui évoluent. Les enquêtes bisannuelles « Vivre ensemble » effectuées par l'Office fédéral de la statistique montrent que pour la population, la lutte contre le racisme relève en premier lieu de la responsabilité de l'Etat et en second lieu des personnes individuelles. Viennent ensuite les responsables politiques et l'école. Il n'est donc pas inutile de rappeler que nous sommes donc toutes et tous concernés, y compris dans la vie de tous les jours.

En fait-on trop ? A lire certaines réactions dans les médias et les réseaux sociaux, on pourrait le croire. Et pourtant, l'enquête déjà citée nous indique que 60% des personnes interrogées estiment que les actions dans la lutte contre le racisme sont adéquates, 27% que l'on pourrait en faire davantage ; seules 12% estiment que l'on en fait trop ! D'autres poseront aussi la question du champ d'intervention. De nouvelles problématiques viennent

en rejoindre d'autres toujours très présentes. S'intéresser à l'appropriation culturelle, au racisme structurel, aux liens de la Suisse avec le colonialisme, à la manière d'aborder le passé et le présent dans les débats autour des symboles et monuments honorant la mémoire de personnes à la fois remarquables dans leur domaine et liées au commerce triangulaire ou auteurs d'écrits racistes, tout cela est nécessaire, et réclame le souci de la vérité, la compréhension du contexte et la recherche de solutions qui ne seront jamais toutes faites.

Le débat doit avoir lieu sur tous les sujets, sans tabous, mais avec le respect et la rigueur intellectuelle nécessaire. C'est ce que s'efforce de faire la CFR, sans démonstrations et effets de manches inutiles, mais avec le souci d'inscrire son action dans la durée. Que toutes et tous, membres de la commission, collaboratrices et collaborateurs de la CFR, soient ici remerciés de le faire avec engagement et professionnalisme.

Martine Brunschwig Graf, présidente de la CFR

Domaines d'action et activités de la CFR en 2022

1. Prévention et sensibilisation

Discussions d'experts dans le cadre des séances de commission de la CFR

La commission invite régulièrement des experts lors de ses séances plénières afin d'approfondir des thèmes en lien avec ses activités. Au cours de l'année 2022, son attention s'est portée sur les sujets suivants :

- En juin, la commission a rencontré Olivier Gaillard et Henrik Westermark de l'Institut suisse de droit comparé (ISDC) pour une présentation de l'étude relative à la protection contre la discrimination raciale en droit civil commandée par la CFR. Une vue d'ensemble des approches adoptées dans différents systèmes juridiques européens a été au cœur de ces échanges.

Patrick Kury, professeur d'histoire à l'Université de Lucerne, a par ailleurs été invité à donner un aperçu historique de l'accueil des réfugiés et de la manière dont ils ont été traités en Suisse.

Enfin, la commission a accueilli Esther Hubacher et Sonja Fankhauser de l'Antenne contre le racisme et la discrimination *frabina* (Soleure). La présentation et les discussions qui ont suivi ont permis aux membres de la commission d'acquérir une bonne compréhension du travail des centres de conseil et des défis quotidiens auxquels ils sont confrontés.

- En septembre, la commission a invité la directrice de la Commission fédérale des migrations (CFM) Bettina Looser et son vice-président Étienne Piguet afin d'échanger sur la problématique de la discrimination structurelle liée au statut de protection S pour les réfugiés d'Ukraine.
- En 2021, la CFR a commandé auprès de chercheurs de la Haute école pédagogique du Nord-Ouest de la Suisse et du Centre pour la démocratie d'Aarau une étude visant à examiner dans quelle mesure le colonialisme, les minorités et le racisme sont ou non abordés. En novembre, une rencontre a été organisée avec les chercheurs Vera Sperisen et Simon Affolter afin de prendre connaissance des premiers résultats de cette étude.

Plateforme de signalement des discours de haine racistes sur Internet

Pour pallier l'absence de moyen de signalement centralisé des discours de haine racistes sur Internet, la CFR a lancé en novembre 2021 la plateforme www.reportonlin Racism.ch. Ce projet pilote offre à la population ainsi qu'aux professionnels et aux organisations la

possibilité de signaler, en quelques clics seulement, les contenus racistes qu'ils remarquent sur Internet, et d'obtenir des conseils en cas de besoin. Les informations rapportées, enregistrées et analysées dans une base de données, donnent un aperçu de la nature et de l'ampleur des discours de haine racistes sur Internet. La CFR a procédé à l'évaluation de la première année de fonctionnement de la plateforme :

Entre le 30 novembre 2021 et le 30 novembre 2022, 163 contenus racistes ont été signalés au total. Pour 91 signalements, les personnes ont indiqué avoir également signalé le contenu sur la plateforme concernée. Pour ce qui est de la langue des contenus signalés, 72 étaient rédigés en allemand, 57 en français, 18 en italien et 16 dans une autre langue. Les contenus les plus souvent signalés étaient des contenus xénophobes (39) qui ne visaient pas une origine ou une religion spécifique, suivis de près par des commentaires haineux contre les personnes noires (38). La catégorie « demandeurs d'asile et réfugiés » regroupait elle aussi une grande partie des messages (21). Les contenus à caractère antisémite ont également atteint la plateforme en grand nombre (23). Les discours haineux contre les musulmans ont quant à eux été signalés moins souvent (16).

Le support le plus souvent signalé est celui des commentaires sur les colonnes des médias en ligne (59), suivi par Facebook (41) et Twitter (23). Les autres plateformes signalées étaient des blogs, des forums ou d'autres sites web.

Près d'un quart des signalements étaient pertinents au regard du droit pénal suisse.

Dans le cadre de ce projet-pilote, la CFR a collaboré avec le CREA, une école de création en communication dans les domaines du marketing, de la communication, du digital et de la direction artistique. Pendant sept semaines intenses, des étudiantes coachées par des spécialistes se sont attelées à la conception d'une campagne de communication venue clôturer leur programme de *Bachelor*. Ce travail a notamment pris la forme de création de vidéos qui ont été utilisées dans le cadre d'une campagne numérique dédiée au service de signalement, lancée en mars 2022.

En outre, des formations continues ont été organisées au sein du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme durant l'année sous revue. La mise en œuvre de mesures de formation spécifiques et l'élaboration d'un guide pratique pour le conseil sur le racisme en ligne ont permis aux centres de conseil de développer plus avant leurs compétences dans ce domaine et d'améliorer la qualité du conseil.

Semaine contre le racisme 2022

La Semaine contre le racisme a fait son vrai retour en 2022, après deux années troublées par la crise du coronavirus. Une quinzaine de cantons et villes romandes, alémaniques et tessinoises ont marqué, au travers d'un riche programme d'événements, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale du 21 mars, soulignant l'importance de la lutte contre le racisme. La CFR profite chaque année de cette manifestation pour renforcer sa présence et porter son message dans les cantons et les villes qui le souhaitent, selon une thématique prédéfinie. La présidente de la CFR, Martine Brunschwig Graf, a notamment participé à une conférence au collège Jean-Jacques Rousseau de Fleurier. L'occasion d'échanger avec près de deux cents élèves des écoles du canton de Neuchâtel sur le racisme et les discriminations systémiques. Giulia Reimann, collaboratrice scientifique à la CFR, a pris part à trois événements dans le canton de Vaud (Lausanne, Morges et Vevey), et s'est exprimée sur les sujets liés au racisme et à la tolérance sur Internet et les réseaux sociaux. Parallèlement, la CFR s'est mobilisée pour valoriser les manifestations et renforcer leur visibilité en relayant, sur les réseaux sociaux et sur son site Internet, des activités cantonales, régionales et communales.

Rencontre avec les représentants des services cantonaux et des délégués à l'intégration

Une rencontre s'est déroulée le 5 décembre avec les délégués à l'intégration des cantons, des régions et des communes, ainsi que des spécialistes du domaine. Le racisme structurel, qui a d'ailleurs fait l'objet du numéro de Tangram en 2022, a été au cœur des discussions. Denise Efonayi-Maeder, directrice adjointe du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) de l'Université de Neuchâtel, a présenté l'étude intitulée « Le racisme structurel en Suisse ». Celle-ci montre que si des bases scientifiques prouvent l'existence du racisme structurel en Suisse, un travail de fond doit encore être effectué dans de nombreux domaines.

Marianne Helfer, responsable du Service de lutte contre le racisme (SLR) et intervenante durant cette rencontre, s'est exprimée sur les défis actuels, qui sont de rendre visible la dimension structurelle du racisme et de favoriser une meilleure compréhension du phénomène. Elle a également présenté les outils et les instruments développés par le SLR pour aider les délégués à l'intégration à aborder le thème du racisme structurel.

La table ronde qui a suivi a accueilli trois intervenants : Rebsamen Susanne, responsable du Service pour les questions de racisme et de migration de la Ville de Berne, Vithyaah Subramaniam, chargée de projet au Service de promotion de l'intégration de la Ville de

Zurich et Lionel Imhof, spécialiste multiculturalité au sein de la police municipale de Lausanne. Les trois invités ont présenté les éléments à prendre en compte dans la communication sur le racisme structurel, les défis à relever, mais aussi les retours d'expériences positifs.

2. Travaux d'analyse et de recherche sur la discrimination raciale

Amélioration de la protection contre la discrimination dans le droit civil - Analyse comparative de la protection contre la discrimination en droit civil (ISDC)

La CFR a confié à l'Institut suisse de droit comparé (ISDC) la réalisation d'une étude comparative sur la protection contre la discrimination raciale dans le droit civil de différents systèmes juridiques européens.

L'étude montre que plusieurs approches sont envisageables pour légiférer dans le domaine de la protection civile contre les discriminations. Il est ainsi possible d'adopter un point de vue sectoriel, avec des lois spécifiques pour chaque motif de discrimination ou pour chaque domaine d'application, ou une approche plus globale, avec une loi unique couvrant les différentes hypothèses de discrimination. Les ordres juridiques étudiés se situent sur un spectre entre ces deux positions opposées. L'approche sectorielle est décrite comme une approche prudente visant à ne pas introduire de législation qui irait plus loin que les standards minimaux des droits communautaire et international. La multiplicité de lois spécifiques aux champs d'application variables a cependant pu être jugée trop complexe pour que les victimes puissent efficacement s'y référer. L'adoption d'une loi générale unique a été considérée comme un progrès, dans la mesure où cela facilite la compréhension du système de lutte contre les discriminations et en renforce l'efficacité. Ce nonobstant, certains considèrent que l'approche sectorielle permet de mettre davantage en relief les différents motifs de discrimination et les besoins de protection y relatifs.

Les organismes chargés de promouvoir l'égalité de traitement désignés par les systèmes juridiques étudiés varient grandement dans leurs fonctions, notamment sur leur possibilité de rendre des décisions contraignantes dans des affaires individuelles de discrimination. Parmi les critiques les plus fréquentes formulées à leur égard, on relève le manque de visibilité pour les victimes de discrimination et le manque de confiance dans l'aboutissement d'une plainte pour discrimination.

L'intervention collective dans le processus de mise en œuvre de la protection contre la discrimination peut prendre plusieurs formes : l'engagement d'une procédure judiciaire par une organisation en représentation d'une victime de discrimination ; la représentation

collective de plusieurs victimes ; l'engager d'une procédure judiciaire par des organisations en leur nom, sans représentation de victimes concrètes.

Les ordres juridiques étudiés instaurent d'autres mesures, souvent de nature procédurale, qui facilitent la mise en œuvre concrète des règles de protection contre les discriminations, par exemple les mécanismes relatifs au fardeau de la preuve ou des mesures portant sur les coûts relatifs à une procédure.

La CFR plaide depuis plusieurs années pour un renforcement des dispositions civiles contre la discrimination raciale en Suisse. L'étude « Accès à la justice dans les cas de discrimination » du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), parue en 2015, concluait que la protection contre la discrimination en droit civil était insuffisante. Les recommandations faites par le CSDH ont été en grande partie rejetées par le Conseil fédéral. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) se sont montrés critiques envers la Suisse pour la faible protection contre la discrimination en droit civil. Cette étude de l'ISDC constitue pour la CFR un nouvel outil de réflexion pour repenser l'arsenal juridique suisse.

Analyse des décisions de justice en 2022 concernant la discrimination raciale

Depuis 1995, la CFR recense et publie toutes les décisions de justice suisses et internationales ayant trait à la discrimination raciale. À ce jour, elle a recensé près de 1258 décisions. Le recueil publié sur le site Internet de la CFR permet au grand public et aux spécialistes intéressés de se faire une idée de l'état de la jurisprudence concernant la discrimination raciale au sens de l'art. 261^{bis} CP, de l'art. 171c CPM et de la jurisprudence internationale dans le même domaine. Il permet également de rechercher et de consulter des décisions et des cas particuliers.

Jusqu'à présent, la CFR recevait les décisions pénales concernant l'article 261^{bis} du Code pénal du Service de renseignement de la Confédération (SRC). Suite à une adaptation de l'ordonnance concernant la communication des décisions pénales cantonales, les décisions relatives à l'art. 261^{bis} CP doivent désormais être envoyées uniquement à fedpol et non plus au SRC. La CFR est en train de clarifier la procédure future avec fedpol.

Analyse du travail de conseil

Le Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, coordonné par *humanrights.ch* et la CFR, a publié son quinzième rapport d'analyse suprarégionale des cas de discrimination raciale recensés en Suisse pour l'année 2022.

En 2022, les membres du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme ont recensé et analysé 708 cas de discrimination raciale, soit 78 de plus que l'année précédente.

Comme l'année précédente, les cas de discrimination recensés en 2022 sont survenus le plus souvent sur le lieu de travail (133 cas) et dans le secteur de la formation (116 cas). Les motifs de discrimination les plus fréquents sont le racisme anti-Noirs (276 cas) et la xénophobie (275 cas). Les discriminations qui s'y rapportent se manifestent généralement sous la forme d'inégalités de traitement, d'insultes ou de traitements dénigrants.

À l'aide d'exemples concrets, le rapport montre comment des postures idéologiques, des attitudes souvent inconscientes ainsi que des structures, des pratiques et des processus latents se traduisent par des discriminations sous différentes formes. Le Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme appelle les employeurs, les organisations, les établissements de formation et les services administratifs à se pencher sur les mécanismes qui favorisent les incidents de discrimination raciale et à prendre les mesures qui s'imposent.

3. Interventions parlementaires et objets politiques

Au cours de l'année 2022, le Parlement a traité de multiples objets (initiatives parlementaires, motions, postulats, interpellations) en relation directe ou indirecte avec la thématique du racisme. Ce rapport se limite à mentionner certains objets concernant des thématiques actuelles et qui ont fait l'objet d'un traitement complet (adoption ou rejet) :

Racisme/Discrimination raciale

Le Conseil national a accepté, le 9.5.2022, un postulat (21.4531 Gysin Greta) demandant au Conseil fédéral de s'adresser aux différentes plateformes de médias sociaux (Facebook, Instagram, YouTube, Twitter) en vue de recenser le nombre d'incidents contrevenant aux conditions d'utilisation et potentiellement punissable portant sur différentes thématiques et notamment le discours de haine.

Les Chambres fédérales ont adopté deux motions (21.3181, Heer ; 21.372, Jositsch) chargeant le Conseil fédéral de créer en Suisse un lieu de commémoration officiel des victimes du national-socialisme et, si nécessaire, les bases légales pour ce faire. L'objectif est de ne pas oublier ce qui s'est passé et de renforcer par un travail de médiation la conscience de l'importance que revêtent la démocratie et l'Etat de droit, en particulier chez

les jeunes. Le DFAE, en collaboration avec différents acteurs, est chargé de faire au gouvernement les propositions pour la réalisation de ce projet.

Naturalisations

Le Conseil a refusé, le 16.6.2022 ; de donner suite à l'initiative parlementaire 21.467 du Groupe socialiste demandant que les bases juridiques concernées, en particulier l'art. 38 Cst., soient modifiées de manière que toute personne puisse demander à être naturalisée après avoir séjourné en Suisse de manière légale pendant un certain nombre d'années. L'initiative parlementaire demandait en outre que la Confédération gère de façon centralisée les procédures de naturalisation.

Biens culturels : restitution, provenance

Le Parlement fédéral a adopté la motion amendée (21.4403, Pult) demandant au Conseil fédéral d'instituer une commission indépendante qui aura pour tâche, lors du traitement de cas concernant des biens culturels confisqués à l'époque du national-socialisme, d'émettre des recommandations en vue de l'adoption de " solutions justes et équitables " au sens des principes de la Conférence de Washington du 3 décembre 1998 applicables aux œuvres d'art confisquées par les nazis. En revanche, le Conseil national et le Conseil national n'ont accepté que le 1^{er} point de la motion, prévoyant que le rôle de la commission serait consultatif. Les invites 2 à 6, décrivant de façon précise le rôle et le travail de la commission n'ont pas été validées.

La recherche de la provenance des biens culturels a par ailleurs fait l'objet d'une motion (22.3023, Commission de la science, de l'éducation et de la culture) demandant au Conseil fédéral de soutenir et de coordonner, en collaboration avec d'autres partenaires, la mise en place d'une banque de données en ligne pour la recherche en provenance des biens culturels. Dans sa réponse à la motion, le Conseil fédéral s'était engagé à rechercher la solution la plus économique répondant aux exigences qualitatives pour une telle plateforme.

4. Communications et informations

Dossier thématique consacré à l'antisémitisme

La CFR a développé en 2022 un dossier thématique consacré à l'antisémitisme. Ce dossier comprend une fiche d'information accompagnée d'une analyse approfondie et critique portant sur l'antisémitisme, et les principales conclusions de la CFR.

Que dire aujourd'hui de l'antisémitisme ? Un constat s'impose : il n'a pas disparu. Si les quelque 18 000 juifs vivant en Suisse ne sont que rarement victimes d'actes d'antisémitisme violent, nombre d'entre eux sont confrontés à d'autres formes d'hostilité ou à des préjugés, notamment à des discours de haine en recrudescence sur les réseaux sociaux. Les théories du complot et les infox antisémites propagent quant à elles une image fausse et négative des juifs. À cet égard, la pandémie a agi comme un révélateur. Force est de constater que le besoin de désigner des boucs émissaires lorsque la situation économique, sanitaire ou sociale se détériore est toujours aussi présent. Les juifs, de tout temps, ont été des cibles rapidement désignées. Il n'en va pas autrement aujourd'hui. Les théories complotistes, éculées ou nouvelles, les attaques contre les personnes ou encore le détournement de l'étoile juive sont des signes qui ne trompent pas. L'amplification des propos antisémites sur Internet non plus.

TANGRAM

Le racisme structurel

La CFR a fait le choix de la complexité en consacrant le numéro 46 de Tangram au racisme structurel. Comme le démontrent les différents textes publiés, l'exploration de ce thème n'en est qu'à ses débuts en Suisse. Cela ne signifie pas que la problématique n'existe pas, mais qu'elle est passée, jusqu'ici, très souvent en dessous des radars.

La notion de racisme structurel est aujourd'hui privilégiée pour décrire les mécanismes à l'œuvre dans la reproduction d'inégalités. Comment comprendre cette dénomination ? Comment se la représenter ? Dans quels domaines de la vie quotidienne s'exprime le racisme structurel ? Quelles en sont les conséquences pour les personnes concernées et pour la société dans son ensemble ? C'est de ces questions, parmi d'autres, que s'empare cette édition de Tangram. De nombreux domaines de la vie quotidienne sont passés en revue : travail, logement, écoles, droit, police, médias, politique d'asile. En réalisant ce dossier, la CFR a veillé à ce que les minorités touchées par le racisme structurel, mais aussi les institutions publiques et parapubliques soient prises en compte dans les articles et réflexions. Les contributions démontrent que la discrimination s'exprime dans tous les domaines de la vie courante et se retrouvent dans la pratique des institutions. Elle se manifeste par des inégalités en matière de richesse, de revenu, d'accès à l'emploi et au logement, dans la formation et dans la pratique du profilage racial. Les possibilités juridiques de se défendre contre le racisme structurel sont très limitées.

Cet enracinement des inégalités n'a jusqu'ici pas été suffisamment traité ni conscientisé. Nombre d'auteurs, dans ce dossier, s'entendent sur un point : les institutions et la société

doivent sérieusement et durablement se pencher, dans un esprit critique, sur leurs normes et leurs règles, leurs valeurs et leurs cultures.

Prise de position de la CFR en 2022

Au cours de l'année sous revue, la CFR a publié une prise de position :

La CFR favorable à l'interdiction des symboles racistes | 21.06.2022

L'art. 261^{bis} du code pénal (CP) interdit les symboles racistes s'il en résulte une diffusion propagandiste d'idéologies racistes, une incitation à la discrimination raciale ou un dénigrement raciste d'une personne ou d'un groupe de personnes spécifiques. Or, force est de constater que les autorités de poursuite pénale interprètent la norme pénale de manière très restrictive, ce qui a donné lieu dans certains cas à des acquittements ou à des ordonnances de non-lieu, alors que selon la Commission fédérale contre le racisme (CFR), les symboles et gestes affichés constituaient manifestement une diffusion d'idéologies racistes.

Communiqués de presse de la CFR en 2022

Au cours de l'année sous revue, la CFR a publié trois communiqués de presse :

Racisme structurel : une problématique à prendre au sérieux | 25.10.2022

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) publie aujourd'hui sa revue Tangram sur le thème du racisme structurel en Suisse. Comment comprendre et se représenter cette dénomination ? Dans quels domaines de la vie quotidienne le racisme structurel s'exprime-t-il ? Quelles en sont les conséquences pour les personnes concernées et pour la société dans son ensemble ? Comment aborder le racisme structurel, dont la compréhension fait défaut à une large audience ? Avec ce numéro de Tangram, la CFR souhaite sensibiliser le public sur un phénomène encore souvent incompris et minimisé.

Rapport d'évaluation 2021 : incidents racistes recensés par les centres de conseil | 24.04.2022

En 2021, les membres du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme ont recensé 630 cas de discrimination raciale. La majeure partie de ces incidents sont survenus sur le lieu de travail et dans le secteur de la formation, le plus souvent sous forme d'insultes et d'inégalités de traitement. La xénophobie et le racisme anti-Noirs restent les motifs de discrimination les plus fréquemment cités, suivis par le racisme anti-Musulmans. Le rapport 2021 fait aussi état d'un nombre particulièrement important de cas d'hostilité à l'égard des Asiatiques.

Lutte contre le racisme : un combat à mener ensemble| 21.03.2022

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars), la Commission fédérale contre le racisme (CFR) rappelle que la lutte contre le racisme est l'affaire de chacune et de chacun. Une enquête révèle que le racisme se manifeste de façon concrète, quotidienne et significative en Suisse. Les données collectées doivent retenir notre plus grande attention au regard de celles et ceux qui en sont victimes. La lutte contre le racisme doit être un effort collectif, raisonné et conscient. Elle doit avant toute chose passer par une connaissance aiguisée des mécanismes qui favorisent les actes discriminatoires et proposer des réponses efficaces et rassembleuses.

Activités médiatiques de la CFR

Durant l'année sous revue, la présidence et le secrétariat de la CFR ont répondu à près de 60 demandes spontanées des médias. Les requêtes portaient sur des faits d'actualité ou des incidents du quotidien nécessitant une appréciation juridique ou une prise de position.

5. Suivi au niveau international

Suivi intermédiaire de l'ECRI

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a publié en septembre les conclusions relatives à la mise en œuvre de ses recommandations prioritaires adressées à la Suisse en 2020. L'ECRI recommandait aux autorités helvétiques de renforcer les centres de conseil pour les victimes du racisme en les dotant de ressources humaines supplémentaires et d'un financement accru (provenant d'un budget distinct de celui des programmes d'intégration cantonaux). Elle préconisait par ailleurs d'accorder un statut de séjour régulier aux personnes qui ne peuvent pas être renvoyées dans leur pays d'origine après une période maximale de six ans. L'ECRI a conclu qu'aucune de ces deux recommandations prioritaires n'a été mise en œuvre.

Ces conclusions sont fondées sur les réponses des gouvernements et sur les informations recueillies auprès d'autres sources, notamment la CFR. Notre commission avait effectivement remis en avril dernier sa position dans le cadre de ce suivi intermédiaire. Dans sa prise de position, la CFR avait particulièrement déploré le financement du réseau, insuffisant pour poursuivre sa professionnalisation et son développement qualitatif. Les cantons soutiennent financièrement le réseau et comptent parmi les principaux contributeurs à côté du Service de lutte contre le racisme (SLR), qui intervient également au niveau de projets spécifiques (formation, monitoring, communication, etc.). Cependant, les

ressources financières des centres de conseil régionaux restent précaires. Le financement par les cantons n'est pas suffisant pour garantir une offre de conseil de haute qualité avec toutes les tâches qui en découlent. La CFR avait souligné qu'un financement suffisant des offres de conseil devait impérativement être prévu dans les programmes d'intégration cantonaux.

Visite du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine

Des experts de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine ont effectué une visite de travail en Suisse du 17 au 26 janvier 2022. Ils ont rencontré des personnes d'ascendance africaine, mais aussi des représentants des autorités fédérales et cantonales, des forces de sécurité, d'institutions nationales, d'ONG et des individus qui œuvrent contre le racisme et la discrimination raciale. Le groupe de travail a également eu un échange avec le secrétariat de la CFR.

Au terme de la visite, les experts ont notamment exprimé leur préoccupation au sujet du traitement des personnes d'ascendance africaine par les forces de l'ordre et le système judiciaire en Suisse, et pointé l'existence d'un racisme systémique. Les conclusions de cette visite ont fait l'objet d'un rapport remis en septembre au Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Visite d'une délégation du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales

Deux délégations du Conseil de l'Europe ont fait le déplacement en Suisse du 2 au 6 mai 2022 pour s'informer sur la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Les rencontres ont porté sur la situation des groupes de population suisses reconnus comme minorités nationales, à savoir les minorités linguistiques nationales, les Yéniches, les Sintés/Manouches et les membres de la communauté juive. La CFR a pris part à la réunion de la délégation et donné son avis sur des questions telles que la reconnaissance des Roms comme minorité nationale et la protection juridique contre la discrimination raciale.

Affaires internes de la commission

Membres

En 2022, la CFR comptait les quinze membres suivants :

Présidente

Martine Brunschwig Graf, économiste, experte en affaires politiques

Vice-présidentes

Maya Hertig, professeure de droit public

Nora Refaeil, avocate, médiatrice, formatrice

Experts et représentants d'organisations et d'associations

Elisabeth Ambühl-Christen, représentante de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Wolfgang Bürgstein, secrétaire général de la Commission nationale suisse *Justice et Paix*

Fredy Fässler, représentant de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

Hilmi Gashi, responsable du groupe d'intérêt *Migration* au syndicat Unia

Stefan Heinichen, directeur de programme de la fondation *Rroma*, animateur de jeunesse

Ruedi Horber, représentant de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)

Jonathan Kreutner, secrétaire général de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI)

Rifa'at Lenzin, présidente de la Communauté de travail interreligieuse en Suisse IRAS COTIS

Florence Michel, experte pour les questions relatives aux médias

Venanz Nobel, vice-président de l'association *Schäft qwant*

Nenad Stojanović, politologue, professeur assistant FNS de sciences politiques

Celeste C. Ugochukwu, membre du Conseil de la diaspora africaine de Suisse, conseiller juridique

Secrétariat

Alma Wiecken, responsable du secrétariat de la CFR, juriste (80 %)

Giulia Reimann, collaboratrice scientifique, responsable suppléante du secrétariat de la CFR (80 %)

Sylvie Jacquat, collaboratrice scientifique Communication (60 %)

Iwan Schädeli, assistant (60 %)

Les stagiaires et apprentis suivants ont complété l'équipe en 2022 :

Ludovic Vérolet, juriste stagiaire (jusqu'en mai 2022, 80 %)

Darius Boozarjomehri, juriste stagiaire (à partir de juillet 2022, 80 %)

Alessia Chiello, apprentie employée de commerce (jusqu'en février 2022, 80 %)

Fabiola Bourqui, apprentie employée de commerce (à partir d'août 2022, 80 %)

Frédéric Barth, Shabon John Jones, Marco Matti, Kevin Zeller (civilistes, 100 %)

Nombre de séances plénières et de séances de la présidence en 2022

En 2022, la CFR a organisé cinq séances plénières, dont une retraite de deux jours. Les membres de la présidence se sont rencontrés à six reprises en séances présentielles ou à distance.

Budget 2022 de la CFR

Le crédit ordinaire de la CFR s'est élevé à 184 400 francs.

Herausgeber / Édition / Editore

Eidgenössische Kommission gegen Rassismus EKR/Commission fédérale contre le racisme CFR/Commissione federale contro il razzismo CFR
Sekretariat der EKR/Secrétariat de la CFR/Segreteria della CFR

GS-EDI/SG-DFI/SG-DFI

Inselgasse 1, 3003 Bern/Berne/Berna

Tel. +41 58 464 12 93

ekr-cfr@gs-edi.admin.ch

www.ekr.admin.ch

Redaktion und Koordination / Rédaction et coordination / Redazione e coordinamento

Sylvie Jacquat

Redaktion / Rédaction / Redazione

Martine Brunschwig Graf

Sylvie Jacquat

Übersetzungen / Traductions / Traduzioni

Service linguistique francophone SG-DFI

Servizio linguistico italiano SG-DFI

Deutscher Spachdienst GS-EDI

Grafische Gestaltung Umschlag / Conception graphique couverture / Concezione grafica copertina

Monica Kummer Color Communications